

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2017

Compte-rendu détaillé

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt mars, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Grégoire, convoqués conformément aux articles L.2121-10 à 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en mairie, sous la présidence de Laëtitia REMOISSENET, Première Adjointe au Maire.

Etaient présents : Mohamed AIT IGHIL, Delphine AMELOT, Jean Louis BATAILLE, Florence BENOIST, Christian BIGOT, Yves BIGOT, Ludovic BRETEL, Marie-France CHEVALIER, Philippe CHUBERRE, Myriam DELAUNAY, Laurène DELISLE, Marie-Paule FOURNIER, Maxime GALLIER, Catherine GICQUEL, Maïté GILBERT COTIN, Jacques GREIVELDINGER, Jean-Yves GUYOT, Huguette LE GALL, Alain LEHAGRE, Jean-Christophe MELEARD, Nathalie PASQUET, Laëtitia REMOISSENET, Sandra TALMON LE BOURHIS.

Absents excusés : Pierre BRETEAU (Mandataire Laëtitia REMOISSENET), Eric du MOTTAY (Mandataire Jean-Yves GUYOT), Nathalie LE GRAET-GALLON (Mandataire Mohamed AIT-IGHIL), Valérie LEVACHER (Mandataire Marie-France CHEVALIER), Marc PIERSON (Mandataire Nathalie PASQUET), Liliane VINET.

Nathalie PASQUET a été nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 FEVRIER 2017

VOTE : UNANIMITE

RAPPEL DES ARRETES DU MAIRE PRIS EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

VOTE : LE CONSEIL PREND ACTE

N° 017/006 FINANCES – BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE BUDGETAIRE 2017 - BUDGET PRIMITIF

Contexte / Rappel :

Après avoir procédé à un examen détaillé des documents budgétaires, je soumetts à votre approbation le projet de budget primitif 2017, arrêté aux montants suivants :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)
011	Charges à caractère général	2 392 000,00		2 410 162,00	2 410 162,00	2 410 162,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 865 000,00		4 950 000,00	4 950 000,00	4 950 000,00
014	Atténuations de produits	1 000,00		130 352,00	130 352,00	130 352,00
65	Autres charges de gestion courante	1 400 536,00		1 386 380,00	1 386 380,00	1 386 380,00
656	Frais de fonct. Des groupes d'élus					
Total des dépenses de gestion courante		8 658 536,00		8 876 894,00	8 876 894,00	8 876 894,00
66	Charges financières	360 000,00		350 000,00	350 000,00	350 000,00
67	Charges exceptionnelles	29 000,00		81 500,00	81 500,00	81 500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	13 500,00		13 500,00	13 500,00	13 500,00
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles de fonctionnement		9 061 036,00		9 321 894,00	9 321 894,00	9 321 894,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	881 193,00		749 492,00	749 492,00	749 492,00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	617 000,00		741 000,00	741 000,00	741 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 498 193,00		1 490 492,00	1 490 492,00	1 490 492,00
TOTAL		10 559 229,00		10 812 386,00	10 812 386,00	10 812 386,00

+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
=	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	
		10 812 386,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 094 118,00		930 270,00	930 270,00	930 270,00
73	Impôts et taxes	8 095 061,00		8 469 049,00	8 469 049,00	8 469 049,00
74	Dotations et participations	1 055 660,00		1 066 353,00	1 066 353,00	1 066 353,00
75	Autres produits de gestion courante	144 390,00		108 714,00	108 714,00	108 714,00
013	Atténuations de charges	88 000,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
Total des recettes de gestion courante		10 477 229,00		10 589 386,00	10 589 386,00	10 589 386,00
76	Produits financiers	30 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
77	Produits exceptionnels	2 000,00		58 000,00	58 000,00	58 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires(4)			36 000,00	36 000,00	36 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		10 509 229,00		10 713 386,00	10 713 386,00	10 713 386,00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	50 000,00		99 000,00	99 000,00	99 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		50 000,00		99 000,00	99 000,00	99 000,00
TOTAL		10 559 229,00		10 812 386,00	10 812 386,00	10 812 386,00

+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	
		10 812 386,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)
010	Stocks (5)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	254 490,00		116 500,00	116 500,00	116 500,00
204	Subventions d'équipement versées	310 000,00		1 910 000,00	1 910 000,00	1 910 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 173 610,00		1 868 098,00	1 868 098,00	1 868 098,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)					
23	Immobilisations en cours	3 457 850,00		4 017 250,00	4 017 250,00	4 017 250,00
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	5 195 950,00		7 911 848,00	7 911 848,00	7 911 848,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	63 000,00				
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	1 205 000,00		1 200 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00
18	Compte de liaison : affectation ... (7)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières	1 268 000,00		1 200 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00
45X-1	Total des opé. Pour compte de tiers (8)	1 999 754,32		394 344,31	394 344,31	394 344,31
	Total des dépenses réelles d'investissen	8 463 704,32		9 506 192,31	9 506 192,31	9 506 192,31
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	50 000,00		99 000,00	99 000,00	99 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	1 800 000,00		1 900 000,00	1 900 000,00	1 900 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 850 000,00		1 999 000,00	1 999 000,00	1 999 000,00
	TOTAL	10 313 704,32		11 505 192,31	11 505 192,31	11 505 192,31

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	
---	--

11 505 192,31

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)
010	Stocks (5)					
13	Subventions d'investissement (hors 138)	70 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	3 703 057,00		6 331 856,59	6 331 856,59	6 331 856,59
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (6)					
23	Immobilisations en cours					
Total des recettes d'équipement		3 773 057,00		6 351 856,59	6 351 856,59	6 351 856,59
10	Dot.,fonds divers et réserves (hors 1068)	697 700,00		1 161 500,00	1 161 500,00	1 161 500,00
1068	Excédents de fonct. capitalisés (9)					
138	Autres sub. d' invest. non transf.					
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00				
18	Compte de liaison : affectation à ... (7)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières	40 000,00				
024	Produits des cessions d'immobilisations	500 000,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00
Total des recettes financières		1 242 700,00		1 661 500,00	1 661 500,00	1 661 500,00
45X-2	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	1 999 754,32		101 343,72	101 343,72	101 343,72
Total des recettes réelles d'investissem		7 015 511,32		8 114 700,31	8 114 700,31	8 114 700,31
021	Virement de la section de fonctionnement	881 193,00		749 492,00	749 492,00	749 492,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	617 000,00		741 000,00	741 000,00	741 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	1 800 000,00		1 900 000,00	1 900 000,00	1 900 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		3 298 193,00		3 390 492,00	3 390 492,00	3 390 492,00
TOTAL		10 313 704,32		11 505 192,31	11 505 192,31	11 505 192,31

	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 505 192,31

Décision(s) proposée(s) :

1°/ **APPROUVER**, chapitre par chapitre, le budget primitif 2017, conformément aux documents budgétaires joints.

2°/ **AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : 4 ABSTENTIONS – 24 VOIX POUR

Contexte / Rappel :

Dans le cadre du Budget Primitif de l'année 2017, il revient au Conseil Municipal de fixer les recettes et ainsi définir les taux des taxes directes locales 2017.

Pour 2017, la Municipalité ne souhaite pas augmenter ses taux d'imposition.

Il vous est donc proposé d'adopter les taux d'imposition sur une base inchangée par rapport à 2016.

Décision(s) proposée(s) :

1°/ FIXER les taux communaux d'imposition 2017 comme suit :

Nature	Bases prévisionnelles	Taux proposés	Produits prévisionnels attendus
Taxe habitation	16 698 510,00	16,82%	2 808 689
Taxe sur le foncier bâti	18 171 510,00	16,58%	3 012 836
Taxe sur le foncier non bâti	113 265,00	25,14%	28 475

Le total des produits attendu est de : **5 850 000 €**

2°/ AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

Contexte / Rappel :

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2017 qui intervient ce jour,

Il vous est proposé d'adopter le versement des subventions aux associations (65743) selon les montants indiqués ci-dessous :

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE	SUBVENTION COURANTE		SUBVENTION SUR CONVENTIONNEMENT OU PROJETS
	NATURE	MONTANT DE LA SUBVENTION VERSEE	
1 - Associations conventionnées			
ASSOCIATION DE DANSE	Subvention fonctionnement	7 000,00	
ECOLE DE MUSIQUE	Subvention fonctionnement	6 000,00	
TUBA	Subvention fonctionnement	2 010,00	
LE PANIER DE GREGOIRE	Subvention fonctionnement	2 000,00	
THEATRE DE LA GATERIE	Subvention fonctionnement	7 100,00	
TOTAL ASSOCIATIONS CONVENTIONNEES		24 110,00	
<i>Provision globale pour conventionnement ou projet ...</i>			75 185,50
2 - Associations de quartiers			
BIEN VIVRE AU CHAMP DAGUET	Subvention fonctionnement	400,00	
CITE DES JARDINS	Subvention fonctionnement	400,00	
HAMEAU CROZON	Subvention fonctionnement	200,00	
MAISON BLANCHE	Subvention fonctionnement	400,00	
MOULIN D'OLIVET	Subvention fonctionnement	250,00	
VIVRE ENSEMBLE A BELLE EPINE	Subvention fonctionnement	300,00	
RESIDENTS DE LA RICOQUAIS	Subvention fonctionnement	250,00	
RESIDENTS LES MELLIER, LA FORGE	Subvention fonctionnement	200,00	
BIEN VIVRE A LA PREE	Subvention fonctionnement	300,00	
RESIDENTS DE LA GALERIE	Subvention fonctionnement	200,00	
TOTAL ASSOCIATIONS DE QUARTIER		2 900,00	
<i>Provision globale pour conventionnement ou projet ...</i>			0,00
3 - Education - Enseignement			
APEL NOTRE-DAME	Subvention fonctionnement	500,00	
ENGLISH TODAY	subvention fonctionnement	450,00	
F.C.P.E	Subvention fonctionnement	500,00	
MOUV.EUCHARISTIQUE DES JEUNES	subvention fonctionnement	600,00	
TOTAL EDUCATION ENSEIGNEMENT		2 050,00	
<i>Provision globale pour conventionnement ou projet ...</i>			2 000,00

4 - Culture			
ACCORD EN COEUR	Subvention fonctionnement	900,00	
AMIS DU THEATRE	Subvention fonctionnement	100,00	
ATELIER GREGORIEN D'ARTS PLASTIQUES	Subvention fonctionnement	1 000,00	
TERRE D'ART	Subvention fonctionnement	1 000,00	
BAGAD	Subvention fonctionnement	1 300,00	
CERCLE D'OUTRE ILLE	Subvention fonctionnement	1 300,00	
SOUL'A DOUCHE	Subvention fonctionnement	150,00	
CHORALE VOIX ET HARMONIE	Subvention fonctionnement	500,00	
TOTAL CULTURE		6 250,00	
<i>Provision globale pour conventionnement ou projet ...</i>			1 900,00
5 - Jumelages - Echanges			
GRUSS GOTT	Subvention fonctionnement	700,00	
HOLYWELL	Subvention fonctionnement	700,00	
TOTAL JUMELAGES ECHANGES		1 400,00	
<i>Provision globale pour conventionnement ou projet ...</i>			6 500,00
6 - Loisirs détente			
ASSOCIATION DE YOGA	Subvention fonctionnement	600,00	
ASSOCIATION PHILATELIQUE GREGORIENNE	Subvention fonctionnement	100,00	
ATELIER COUTURE	Subvention fonctionnement	400,00	
ATELIER CREATIF	Subvention fonctionnement	400,00	
ATELIER PATCHWORK GREGORIEN	Subvention fonctionnement	200,00	
TEMPS DU LOISIR	Subvention fonctionnement	2 100,00	
LIRE A ST GREGOIRE	Subvention fonctionnement	500,00	
MEMOIRE PATRIMOINE ST GREGOIRE	Subvention fonctionnement	600,00	
SOCIETE DE CHASSE COMMUNALE	Subvention fonctionnement	130,00	
CLUB PHOTOS	Subvention fonctionnement	600,00	
CLUB FRANCOIS RABELAIS	Subvention fonctionnement	350,00	
TAI CHI CHUAN	Subvention fonctionnement	100,00	
Les jardiniers de la Victoire	Subvention fonctionnement	900,00	
GREG SWING	Subvention fonctionnement	0,00	
AU COIN D'MA RUE	Subvention fonctionnement	150,00	
CLUB21 -club informatique	Subvention fonctionnement	900,00	
TOTAL LOISIRS DETENTE		8 030,00	
<i>Provision globale pour conventionnement ou projet ...</i>			1 100,00
7 - Antennes locales			
A.D.M.R.	Subvention fonctionnement	2 000,00	
SOLID'AGE	Subvention fonctionnement	400,00	
ARRAM	Subvention fonctionnement	200,00	
TOTAL ANTENNES LOCALES		2 600,00	
<i>Provision globale pour conventionnement ou projet ...</i>			600,00
8 - Divers			
UNION COMMERCANTS GREGORIENS (UGC)	Subvention fonctionnement	400,00	
AMICALE PERSONNEL COMMUNAL	Subvention fonctionnement	900,00	
TRANSPORTS ALTERNATIFS GREGORIENS	Subvention fonctionnement	150,00	
U.N.C. SAINT GREGOIRE	Subvention fonctionnement	1 000,00	
MOUV. CHRETIEN RETRAITES	Subvention fonctionnement	150,00	
APPRENDRE POUR ENTREPRENDRE	Subvention fonctionnement	500,00	
MOBILITE JEUNES			
DISPOSITIF INITIATIVE SOLIDAIRE			
TOTAL DIVERS		3 100,00	
<i>Provision globale pour conventionnement ou projet ...</i>			7 244,50

	SUBV. FCTT	SUBV sur conv. ou projet
1) TOTAL 65743, Toutes assos, sauf sportives	50 440,00	94 530,00
TOTAL GENERAL, TOUTES ASSOS sauf sportives	144 970,00	

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE	SUBVENTION COURANTE		SUBVENTION SUR CONVENTIONNEMENT OU PROJETS
	NATURE	MONTANT DE LA SUBVENTION VERSEE	
10 - Sports - Jeunesse			
LES AMIS DU VELO	Subvention fonctionnement	600,00	
GOLF St Grégoire	Subvention fonctionnement	750,00	750,00
CANOE KAYAC SAINT GREGOIRE	Subvention fonctionnement	18 000,00	
BADMINTON SAINT GREGOIRE	Subvention fonctionnement	3 200,00	
COURIR A SAINT GREGOIRE	Subvention fonctionnement	3 700,00	
COURIR A SAINT GREGOIRE	Subvention fonctionnement	1 500,00	
EPSGTT TENNIS DE TABLE	Subvention fonctionnement	1 700,00	
ESCRIME GREGORIEN AGE	Subvention fonctionnement	2 000,00	
GRS SAINT GREGOIRE	Subvention fonctionnement	3 000,00	
GYM POUR TOUS	Subvention fonctionnement	2 700,00	
HANDBALL CMG S ILLE	Subvention fonctionnement	2 500,00	
JUDO CLUB GREGORIEN	Subvention fonctionnement	3 000,00	
KARATE CLUB ST GREGOIRE	Subvention fonctionnement	1 700,00	
MARCHE NORD ILLE	Subvention fonctionnement	600,00	
RANDONNEE ET DECOUVERTE	Subvention fonctionnement	1 700,00	
USG BASKET	Subvention fonctionnement	4 800,00	
USG FOOTBALL 35	Subvention fonctionnement	22 500,00	
VOLLEY CLUB GREGORIEN	Subvention fonctionnement	3 300,00	
TOTAL ASSOCIATIONS SPORTIVES		77 250,00	750,00
<i>Provision globale pour conventionnement ou projet ...</i>			7 000,00

	SUBV. FCTT	SUBV sur conv. ou projet
2) TOTAL 65743, Assos sportives	77 250,00	7 750,00
TOTAL GENERAL, Assos sportives	85 000,00	

	SUBV. FCTT	SUBV sur conv. ou projet
TOTAL 65743 (1 + 2)	129 934,50	100 035,50
TOTAL GENERAL (1 + 2)	229 970,00	

Il vous est proposé d'adopter le versement des subventions aux associations (article 65742) selon les montants indiqués ci-dessous :

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE	SUBVENTION COURANTE		SUBVENTION SUR CONVENTIONNEMENT OU PROJETS
	NATURE	MONTANT DE LA SUBVENTION VERSEE	
COOPERATIVE SCOLAIRE PRIMAIRE PUBLIQUE OCCE	Subvention fonctionnement	1 400,00	
COOPERATIVE SCOLAIRE MATERNELLE PUBLIQUE OCCE	Subvention fonctionnement	600,00	
OGEC NOTRE DAME	Frais œuvre privée : maternelle	137 362,51	
OGEC NOTRE DAME	Frais œuvre privée : primaire	87 862,50	
OGEC NOTRE DAME	Restauration	89 510,00	
OGEC NOTRE DAME	Fournitures maternelles	4 676,00	
OGEC NOTRE DAME	Fournitures primaires	9 240,00	
OGEC NOTRE DAME	Arbres de noel	710,00	
CLASSES TRANSPLANTEES 2017	Classes transplantées		
U.G.S.E.L. NOTRE DAME (activités périscolaires)	Activités périscolaire	13 440,00	
<i>Provision globale pour conventionnement ou projet ...</i>			<i>3 500,00</i>

	SUBV. COURANTE	
TOTAL 65742	344 801,01	3 500,00
TOTAL GENERAL		348 301,01

Décision(s) proposée(s) :

1°/ **ADOPTER** le tableau des subventions (ARTICLE 65743) présenté dans le cadre de la présente délibération, pour un total de : **229 970,00 euros**

2°/ **ADOPTER** le tableau des subventions (ARTICLE 65742) présenté dans le cadre de la présente délibération, pour un total de : **348 301,01 euros**

3°/ **AUTORISER** M. Le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

Ne prennent pas part au vote :

Association de Danse : M Ait Ighil, Mme Le Graët-Gallon
 Cercle d'Outre Ile : Mme Delaunay
 Moulin d'Olivet : Mme Remoissenet
 Uttenreuth : M Breteau, M Ait ighil, M Guyot, Mme Fournier
 Holywell : M Ait Ighil, Mme Gicquel, M Lehagre, Mme Le Graët Gallon, Mme Fournier
 Solid'âges : Mme Le Gall, Mme Chevalier, Mme Gicquel, M. Ait-Ighil
 USG Football : M Bigot
 Mémoire et Patrimoine : M Gallier
 UNC : M Bataillé
 C2I : M Ait Ighil
 Mélod'Ille : M Ait Ighil, Mme Le Graët Gallon
 Village Kerfleury : L. Bretel
 Théâtre de la Gâterie : Mme Le Graët-Gallon
 SG Démocratie et Solidarité : L. Bretel
 Jardiniers de la Victoire : M. Ait-Ighil, A. Lehagre
 Résidence Bellevue : P. Breteau, C. Gicquel, L.Vinet, Y. Bigot, M. Gallier, D. Amelot,
 H. Le Gall, M.-F. Chevalier
 Panier de Grégoire : M. Ait-Ighil, Mme Le Graët-Gallon

Contexte / Rappel :

Par délibération du 20 mars 2017, le conseil municipal a procédé à l'attribution des subventions aux associations sportives, culturelles et diverses au titre de l'exercice en cours.

Il vous est proposé de compléter ces attributions pour les associations suivantes :

STRUCTURE	NATURE	TOTAL
UGSEL	Subvention sur projet	3 500 euros
Association de GOLF	Subvention sur projet	750 euros
Association de Danse	Subvention sur projet	730 euros

Décision(s) proposée(s) :

1°/ ADOPTER le versement des subventions complémentaires précitées,

2°/ AUTORISER le versement des montants définis dans le tableau présenté ci-dessus,

3°/ DIRE que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget.

VOTE : UNANIMITE

Ne prennent pas part au vote : Association de Danse : M Ait Ighil, Mme Le Graët-Gallon

Contexte / Rappel :

Après avoir procédé à un examen détaillé des documents budgétaires, je soumetts à votre approbation le projet de budget primitif 2017 pour le budget annexe de la ZAC du Champ Daguet, arrêté aux montants suivants :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)	
011	Charges à caractère général	1 280 200,00		775 100,00	775 100,00	775 100,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	190 000,00		150 000,00	150 000,00	150 000,00	
014	Atténuations de produits						
65	Autres charges de gestion courante	5,00		5,00	5,00	5,00	
656	Frais de fonct. Des groupes d'élus						
Total des dépenses de gestion courante		1 470 205,00		925 105,00	925 105,00	925 105,00	
66	Charges financières	55 000,00		38 000,00	38 000,00	38 000,00	
67	Charges exceptionnelles			5,00	5,00	5,00	
68	Dotations provisions semi-budgétaires(4)						
022	Dépenses imprévues						
Total des dépenses réelles de fonctionn		1 525 205,00		963 110,00	963 110,00	963 110,00	
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 136 291,49					
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	4 619 962,53		3 051 000,00	3 051 000,00	3 051 000,00	
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	55 000,00		188 505,00	188 505,00	188 505,00	
Total des dépenses d'ordre de fonctionneme		5 811 254,02		3 239 505,00	3 239 505,00	3 239 505,00	
TOTAL		7 336 459,02		4 202 615,00	4 202 615,00	4 202 615,00	
						+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)							
						=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						4 202 615,00	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)	
70	Produits des services, du domaine et vent	4 065 600,00					
73	Impôts et taxes						
74	Dotations et participations	5,00					
75	Autres produits de gestion courante						
013	Atténuations de charges						
Total des recettes de gestion courante		4 065 605,00					
76	Produits financiers						
77	Produits exceptionnels						
78	Reprises provisions semi-budgétaires(4)						
Total des recettes réelles de fonctionn		4 065 605,00					
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	3 215 854,02		4 014 110,00	4 014 110,00	4 014 110,00	
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	55 000,00		188 505,00	188 505,00	188 505,00	
Total des recettes d'ordre de fonctionnemen		3 270 854,02		4 202 615,00	4 202 615,00	4 202 615,00	
TOTAL		7 336 459,02		4 202 615,00	4 202 615,00	4 202 615,00	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
Chap	Libellé		Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)
010	Stocks (5)						
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)						
204	Subventions d'équipement versées						
21	Immobilisations corporelles						
22	Immobilisations reçues en affectation (6)						
23	Immobilisations en cours						
	Total des opérations d'équipement						
	Total des dépenses d'équipement						
10	Dotations, fonds divers et réserves						
13	Subventions d'investissement						
16	Emprunts et dettes assimilées	500 000,00			170 000,00	170 000,00	170 000,00
18	Compte de liaison : affectation ... (7)						
26	Particip., créances rattachées à des particip.						
27	Autres immobilisations financières						
020	Dépenses imprévues						
	Total des dépenses financières	500 000,00			170 000,00	170 000,00	170 000,00
45X-1	Total des opé. Pour compte de tiers (8)						
	Total des dépenses réelles d'investissement	500 000,00			170 000,00	170 000,00	170 000,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	3 215 854,02			4 014 110,00	4 014 110,00	4 014 110,00
041	Opérations patrimoniales (4)						
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	3 215 854,02			4 014 110,00	4 014 110,00	4 014 110,00
	TOTAL	3 715 854,02			4 184 110,00	4 184 110,00	4 184 110,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT							
Chap	Libellé		Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)
010	Stocks (5)						
13	Subventions d'investissement (hors 138)						
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)				1 133 110,00	1 133 110,00	1 133 110,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)						
204	Subventions d'équipement versées						
21	Immobilisations corporelles						
22	Immobilisations reçues en affectation (6)						
23	Immobilisations en cours						
	Total des recettes d'équipement				1 133 110,00	1 133 110,00	1 133 110,00
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)						
1068	Excédents de fonct. capitalisés (9)						
138	Autres sub. d' invest. non transf.						
165	Dépôts et cautionnements reçus						
18	Compte de liaison : affectation à ... (7)						
26	Particip., créances rattachées à des particip.						
27	Autres immobilisations financières						
024	Produits des cessions d'immobilisations						
	Total des recettes financières						
45X-2	Total des opé. pour le compte de tiers (8)						
	Total des recettes réelles d'investissement				1 133 110,00	1 133 110,00	1 133 110,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 136 291,49					
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	4 619 962,53			3 051 000,00	3 051 000,00	3 051 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)						
	Total des recettes d'ordre d'investissement	5 756 254,02			3 051 000,00	3 051 000,00	3 051 000,00
	TOTAL	5 756 254,02			4 184 110,00	4 184 110,00	4 184 110,00

Décision(s) proposée(s) :

1°/ **D'APPROUVER**, chapitre par chapitre, le budget primitif 2017 pour le budget annexe de la ZAC du Champ Daguet, conformément aux documents budgétaires joints.

2°/ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : 4 ABSTENTIONS – 24 VOIX POUR

N° 017/011 FINANCES – BUDGET ANNEXE 11 JOURNAUX – EXERCICE BUDGETAIRE 2017 - BUDGET PRIMITIF

Contexte / Rappel :

Après avoir procédé à un examen détaillé des documents budgétaires, je soumetts à votre approbation le projet de budget primitif 2017 pour le budget annexe des "Onze journaux", arrêté aux montants suivants :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)	
011	Charges à caractère général	25 000,00		18 700,00	18 700,00	18 700,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés						
014	Atténuations de produits						
65	Autres charges de gestion courante						
656	Frais de fonct. Des groupes d'élus						
Total des dépenses de gestion courante		25 000,00		18 700,00	18 700,00	18 700,00	
66	Charges financières						
67	Charges exceptionnelles						
68	Dotations provisions semi-budgétaires(4)						
022	Dépenses imprévues						
Total des dépenses réelles de fonctionn		25 000,00		18 700,00	18 700,00	18 700,00	
023	Virement à la section d'investissement (5)						
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	301 554,58		308 814,74	308 814,74	308 814,74	
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.(5)						
Total des dépenses d'ordre de fonctionneme		301 554,58		308 814,74	308 814,74	308 814,74	
TOTAL		326 554,58		327 514,74	327 514,74	327 514,74	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)
70	Produits des services, du domaine et ventes.					
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations					
75	Autres produits de gestion courante					
013	Atténuations de charges					
Total des recettes de gestion courante						
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises provisions semi-budgétaires(4)					
Total des recettes réelles de fonctionneme						
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	326 554,58		327 514,74	327 514,74	327 514,74
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
Total des recettes d'ordre de fonctionneme		326 554,58		327 514,74	327 514,74	327 514,74
TOTAL		326 554,58		327 514,74	327 514,74	327 514,74

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)
010	Stocks (5)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (6)					
23	Immobilisations en cours					
Total des opérations d'équipement						
Total des dépenses d'équipement						
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Compte de liaison : affectation ... (7)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
Total des dépenses financières						
45X-1	Total des opé. Pour compte de tiers (8)					
Total des dépenses réelles d'investisse						
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	326 554,58		327 514,74	327 514,74	327 514,74
041	Opérations patrimoniales (4)					
Total des dépenses d'ordre d'investisse		326 554,58		327 514,74	327 514,74	327 514,74
TOTAL		326 554,58		327 514,74	327 514,74	327 514,74
+						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						
=						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						327 514,74

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)
010	Stocks (5)					
13	Subventions d'investissement (hors 138)					
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	25 000,00		18 700,00	18 700,00	18 700,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (6)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement	25 000,00		18 700,00	18 700,00	18 700,00
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)					
1068	Excédents de fonct. capitalisés (9)					
138	Autres sub. d'invest. non transf.					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation à ... (7)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations					
	Total des recettes financières					
45X-2	Total des opé. pour le compte de tiers (8)					
	Total des recettes réelles d'investissement	25 000,00		18 700,00	18 700,00	18 700,00
021	Virement de la section de fonctionnement (4)					
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	301 554,58		308 814,74	308 814,74	308 814,74
041	Opérations patrimoniales (4)					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	301 554,58		308 814,74	308 814,74	308 814,74
	TOTAL	326 554,58		327 514,74	327 514,74	327 514,74

Décision(s) proposée(s) :

1°/ APPROUVER, chapitre par chapitre, le budget primitif 2017 pour le budget annexe des "Onze journaux", conformément aux documents budgétaires joints.

2°/ AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : 4 ABSTENTIONS – 24 VOIX POUR

Contexte / Rappel :

Après avoir procédé à un examen détaillé des documents budgétaires, je sou mets à votre approbation le projet de budget primitif 2017 pour le budget annexe du « Centre-ville », arrêté aux montants suivants :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Libellé		Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)
Charges à caractère général		4 580 000,00		3 722 000,00	3 722 000,00	3 722 000,00
Charges de personnel et frais assimilés		25 000,00		25 000,00	25 000,00	25 000,00
Atténuations de produits						
Autres charges de gestion courante				5,00	5,00	5,00
Frais de fonct. Des groupes d'élus						
Total des dépenses de gestion courante		4 605 000,00		3 747 005,00	3 747 005,00	3 747 005,00
Charges financières		175 000,00		150 000,00	150 000,00	150 000,00
Charges exceptionnelles						
Dotations provisions semi-budgétaires(4)						
Dépenses imprévues						
Total des dépenses réelles de fonctionn		4 780 000,00		3 897 005,00	3 897 005,00	3 897 005,00
<i>Virement à la section d'investissement (5)</i>						
Opé. d'ordre de transferts entre sections		6 294 744,38		7 779 734,01	7 779 734,01	7 779 734,01
Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct		175 000,00		202 005,00	202 005,00	202 005,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionneme		6 469 744,38		7 981 739,01	7 981 739,01	7 981 739,01
TOTAL		11 249 744,38		11 878 744,01	11 878 744,01	11 878 744,01
						+
						D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)
						=
						TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES
						11 878 744,01

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)
70	Produits des services, du domaine et ventes.			2 930 451,00	2 930 451,00	2 930 451,00
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations					
75	Autres produits de gestion courante			5,00	5,00	5,00
013	Atténuations de charges					
Total des recettes de gestion courante				2 930 456,00	2 930 456,00	2 930 456,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels			566 513,10	566 513,10	566 513,10
78	Reprises provisions semi-budgétaires(4)					
Total des recettes réelles de fonctionneme				3 496 969,10	3 496 969,10	3 496 969,10
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	11 074 744,38		8 179 769,91	8 179 769,91	8 179 769,91
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	175 000,00		202 005,00	202 005,00	202 005,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnemen		11 249 744,38		8 381 774,91	8 381 774,91	8 381 774,91
TOTAL		11 249 744,38		11 878 744,01	11 878 744,01	11 878 744,01

DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
Chap	Libellé		Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)
010	Stocks (5)						
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)						
204	Subventions d'équipement versées						
21	Immobilisations corporelles						
22	Immobilisations reçues en affectation (6)						
23	Immobilisations en cours						
	Total des opérations d'équipement						
	Total des dépenses d'équipement						
10	Dotations, fonds divers et réserves						
13	Subventions d'investissement						
16	Emprunts et dettes assimilées	2 950 000,00			550 000,00	550 000,00	550 000,00
18	Compte de liaison : affectation ... (7)						
26	Particip., créances rattachées à des particip.						
27	Autres immobilisations financières						
020	Dépenses imprévues						
	Total des dépenses financières	2 950 000,00			550 000,00	550 000,00	550 000,00
45X-1	Total des opé. Pour compte de tiers (8)						
	Total des dépenses réelles d'investiss	2 950 000,00			550 000,00	550 000,00	550 000,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	11 074 744,38			8 179 769,91	8 179 769,91	8 179 769,91
041	Opérations patrimoniales (4)						
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	11 074 744,38			8 179 769,91	8 179 769,91	8 179 769,91
	TOTAL	14 024 744,38			8 729 769,91	8 729 769,91	8 729 769,91

RECETTES D'INVESTISSEMENT							
Chap	Libellé		Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)
010	Stocks (5)						
13	Subventions d'investissement (hors 138)						
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	7 730 000,00			950 035,90	950 035,90	950 035,90
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)						
204	Subventions d'équipement versées						
21	Immobilisations corporelles						
22	Immobilisations reçues en affectation (6)						
23	Immobilisations en cours						
	Total des recettes d'équipement	7 730 000,00			950 035,90	950 035,90	950 035,90
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)						
1068	Excédents de fonct. capitalisés (9)						
138	Autres sub. d' invest. non transf.						
165	Dépôts et cautionnements reçus						
18	Compte de liaison : affectation à ... (7)						
26	Particip., créances rattachées à des particip.						
27	Autres immobilisations financières						
024	Produits des cessions d'immobilisations						
	Total des recettes financières						
45X-2	Total des opé. pour le compte de tiers (8)						
	Total des recettes réelles d'investiss	7 730 000,00			950 035,90	950 035,90	950 035,90
021	Virement de la section de fonctionnement (4)						
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	6 294 744,38			7 779 734,01	7 779 734,01	7 779 734,01
041	Opérations patrimoniales (4)						
	Total des recettes d'ordre d'investissement	6 294 744,38			7 779 734,01	7 779 734,01	7 779 734,01
	TOTAL	14 024 744,38			8 729 769,91	8 729 769,91	8 729 769,91

Décision(s) proposée(s) :

1°/ **APPROUVER**, chapitre par chapitre, le budget primitif 2017 pour le budget annexe du « centre-ville », conformément aux documents budgétaires joints.

2°/ **AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : 4 ABSTENTIONS – 24 VOIX POUR

N° 017/013 FINANCES – BUDGET ANNEXE BOUT DU MONDE – EXERCICE BUDGETAIRE 2017 - BUDGET PRIMITIF

Contexte / Rappel :

Après avoir procédé à un examen détaillé des documents budgétaires, je soumetts à votre approbation le projet de budget primitif 2017 pour le budget annexe du « Bout du monde », arrêté aux montants suivants :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)	
011	Charges à caractère général	411 000,00		1 255 000,00	1 255 000,00	1 255 000,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés			25 000,00	25 000,00	25 000,00	
014	Atténuations de produits						
65	Autres charges de gestion courante	15,00		15,00	15,00	15,00	
656	Frais de fonct. Des groupes d'élus						
Total des dépenses de gestion courante		411 015,00		1 280 015,00	1 280 015,00	1 280 015,00	
66	Charges financières			20 000,00	20 000,00	20 000,00	
67	Charges exceptionnelles	7 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00	
68	Dotations provisions semi-budgétaires(4)						
022	Dépenses imprévues						
Total des dépenses réelles de fonctionn		418 015,00		1 310 015,00	1 310 015,00	1 310 015,00	
023	Virement à la section d'investissement (5)						
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)			3 617,73	3 617,73	3 617,73	
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.(5)			985 015,00	985 015,00	985 015,00	
Total des dépenses d'ordre de fonctionneme				988 632,73	988 632,73	988 632,73	
TOTAL		418 015,00		2 298 647,73	2 298 647,73	2 298 647,73	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)
70	Produits des services, du domaine et ventes.					
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations					
75	Autres produits de gestion courante					
013	Atténuations de charges					
Total des recettes de gestion courante						
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
	Reprises provisions					
78	semi-budgétaires(4)					
Total des recettes réelles de fonctionneme						
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	418 015,00		1 313 632,73	1 313 632,73	1 313 632,73
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)			985 015,00	985 015,00	985 015,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnemen		418 015,00		2 298 647,73	2 298 647,73	2 298 647,73
TOTAL		418 015,00		2 298 647,73	2 298 647,73	2 298 647,73

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)
010	Stocks (5)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (6)					
23	Immobilisations en cours					
Total des opérations d'équipement						
Total des dépenses d'équipement						
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées			80 000,00	80 000,00	80 000,00
18	Compte de liaison : affectation ... (7)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
Total des dépenses financières				80 000,00	80 000,00	80 000,00
45X-1	Total des opé. Pour compte de tiers (8)					
Total des dépenses réelles d'investissemen				80 000,00	80 000,00	80 000,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	418 015,00		1 313 632,73	1 313 632,73	1 313 632,73
041	Opérations patrimoniales (4)					
Total des dépenses d'ordre d'investissement		418 015,00		1 313 632,73	1 313 632,73	1 313 632,73
TOTAL		418 015,00		1 393 632,73	1 393 632,73	1 393 632,73

RECETTES D'INVESTISSEMENT							
Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)	
010	Stocks (5)						
13	Subventions d'investissement (hors 138)						
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	418 015,00		1 390 015,00	1 390 015,00	1 390 015,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)						
204	Subventions d'équipement versées						
21	Immobilisations corporelles						
22	Immobilisations reçues en affectation (6)						
23	Immobilisations en cours						
Total des recettes d'équipement		418 015,00		1 390 015,00	1 390 015,00	1 390 015,00	
10	Dot.,fonds divers et réserves (hors 1068)						
1068	Excédents de fonct. capitalisés (9)						
138	Autres sub. d' invest. non transf.						
165	Dépôts et cautionnements reçus						
18	Compte de liaison : affectation à ... (7)						
26	Particip., créances rattachées à des particip.						
27	Autres immobilisations financières						
024	Produits des cessions d'immobilisations						
Total des recettes financières							
45X-2	Total des opé. pour le compte de tiers (8)						
Total des recettes réelles d'investissem		418 015,00		1 390 015,00	1 390 015,00	1 390 015,00	
021	Virement de la section de fonctionnement (4)						
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)			3 617,73	3 617,73	3 617,73	
041	Opérations patrimoniales (4)						
Total des recettes d'ordre d'investissement				3 617,73	3 617,73	3 617,73	
TOTAL		418 015,00		1 393 632,73	1 393 632,73	1 393 632,73	

Décision(s) proposée(s) :

1°/ APPROUVER, chapitre par chapitre, le budget primitif 2017 pour le budget annexe du « Bout du monde », conformément aux documents budgétaires joints.

2°/ AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : 4 ABSTENTIONS – 24 VOIX POUR

N° 017/014 FINANCES – BUDGET ANNEXE "GESTION DU PATRIMOINE COMMERCIAL COMMUNAL" – EXERCICE BUDGETAIRE 2017 - BUDGET PRIMITIF

Contexte / Rappel :

Après avoir procédé à un examen détaillé des documents budgétaires, je sou mets à votre approbation le projet de budget primitif 2017, arrêté aux montants suivants :

DEPENSES D' EXPLOITATION

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
011	Charges à caractère général			20 500,00		
012	Charges de personnel et frais assimilés					
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante					
Total des dépenses des services				20 500,00		
66	Charges financières			70 000,00		
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux provisions (4)					
69	Impôts sur les bénéficiaires et assimilés (5)					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles d'exploitation				90 500,00		
023	Virement à la section d'investissement (6)					
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)			144 000,00		
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.(6)					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation				144 000,00		
TOTAL				234 500,00		

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL IV=I+II+III
013	Atténuations de charges					
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...			234 500,00		
73	Produits issus de la fiscalité (7)					
74	Subventions d'exploitation					
75	Autres produits de gestion courante					
Total des recettes de gestion courante				234 500,00		
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions et dépréciations(4)					
Total des recettes réelles d'exploitation				234 500,00		
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (6)					
Total des recettes d'ordre d'exploitation						
TOTAL				234 500,00		

DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)	
20	Immobilisations incorporelles						
21	Immobilisations corporelles			10 750 000,00			
22	Immobilisations reçues en affectation						
23	Immobilisations en cours			3 265 000,00			
	Total des opérations d'équipement			14 015 000,00			
Total des dépenses d'équipement							
10	Dotations, fonds divers et réserves						
13	Subventions d'investissement						
16	Emprunts et dettes assimilées			250 000,00			
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie) (5)						
26	Particip., créances rattachées à des particip.						
27	Autres immobilisations financières						
020	Dépenses imprévues						
	Total des dépenses financières			250 000,00			
45X-1	Total des opé. Pour compte de tiers (6)						
	Total des dépenses réelles d'investissem			14 265 000,00			
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)						
041	Opérations patrimoniales (4)						
	Total des dépenses d'ordre d'investissem						
TOTAL				14 265 000,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT							
Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL IV=I+II+III	
13	Subventions d'investissement			1 600 000,00			
16	Emprunts et dettes assimilées			12 521 000,00			
20	Immobilisations incorporelles						
21	Immobilisations corporelles						
22	Immobilisations reçues en affectation						
23	Immobilisations en cours						
	Total des opérations d'équipement						
	Total des recettes d'équipement			14 121 000,00			
10	Dot., fonds divers et réserves						
106	Réserves (7)						
165	Dépôts et cautionnements reçus						
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)(5)						
26	Particip., créances rattachées à des particip.						
27	Autres immobilisations financières						
	Total des recettes financières						
45X-2	Total des opé. pour le compte de tiers (6)						
	Total des recettes réelles d'investissem			14 121 000,00			
021	Virement de la section de fonctionnement (4)						
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)			144 000,00			
041	Opérations patrimoniales (4)						
	Total des recettes d'ordre d'investissem			144 000,00			
TOTAL				14 265 000,00			

Décision(s) proposée(s) :

1°/ **APPROUVER**, chapitre par chapitre, le budget primitif 2017 du budget annexe « Gestion de Patrimoine Commercial Communal », conformément aux documents budgétaires joints.

2°/ **AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : 4 CONTRE – 24 VOIX POUR

Contexte / Rappel :

Monsieur ZIAI et Madame DROUFFE, résidents au 7 allée des Sarcelles à Saint-Grégoire, ont sollicité la commune afin d'acquérir un délaissé d'espaces verts situé au droit de leur propriété située 1 Chemin des Melliers.

Ce délaissé est une propriété communale enherbée affectée à l'usage du public, et l'emprise souhaitée ne vient pas remettre en cause le bon entretien du reste de la zone.

Cette acquisition n'augmente pas la constructibilité globale de la propriété.

Le détail parcellaire est le suivant :

Référence cadastrale	Surface concernée approximative
Domaine non cadastré	8 m ² environ

L'emprise publique qui serait vendue est aujourd'hui accessible, elle peut donc être désaffectée et déclassée du domaine public pour être reversée dans le domaine privé communal afin d'être cédée.

Il est donc aujourd'hui proposé de céder une emprise d'environ 8 m² issue du domaine public communal pour un montant de 30 € HT du m² soit environ 240 € HT. Etant précisé que les frais annexes seront à la charge de l'acquéreur (notaire, géomètre, etc.).

Vu l'avis de la direction générale des finances publiques en date du 14 décembre 2016 ;

Vu la présentation en commission générale préalable du 13 mars 2017 ;

Décision(s) proposée(s) :

1°/ CONSTATER la désaffectation d'une emprise d'environ 8 m² issue d'un chemin communal ;

2°/ PRONONCER le déclassement de cette emprise issue du domaine public afin de la reverser dans le domaine privé communal ;

3°/ AUTORISER la cession d'une emprise d'environ 8 m² issue d'un chemin communal, au profit de Monsieur ZIAI et Madame DROUFFE pour un montant de 30 € HT du m² soit environ 240 € HT ;

4°/ AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents nécessaires à cette cession.

VOTE : 2 ABSTENTIONS – 26 VOIX POUR

N° 017/016 DOMAINE ET PATRIMOINE – BOULEVARD DE LA BOUTIERE - ACQUISITION FONCIERE DE L'EMPRISE DU POSTE DE REFOULEMENT – SOCIETE LAMOTTE (AX 252)

Contexte / Rappel :

Depuis plusieurs années, le secteur du boulevard de la Boutière est en pleine mutation avec l'implantation de plusieurs bâtiments à vocation tertiaire.

Dans le cadre de ce développement, la commune de Saint-Grégoire a réalisé un poste de refoulement sur la parcelle cadastrée section AX n° 252 appartenant à la société LAMOTTE.

Il convient aujourd'hui de régulariser le transfert de propriété de cette emprise au profit de la commune. L'équipement sera ensuite rétrocédé à Rennes Métropole dans le cadre du transfert de la compétence assainissement.

Le parcellaire est détaillé comme suit :

Référence cadastrale	Emprise estimée nécessaire (m ²)
AX 252	106
TOTAL	106

Il est donc aujourd'hui proposé d'acter la rétrocession gracieuse, au profit de la commune, de l'emprise détaillée ci-dessus. Etant précisé que les frais annexes (notaire, géomètre, etc.) sont portés à la charge de la commune.

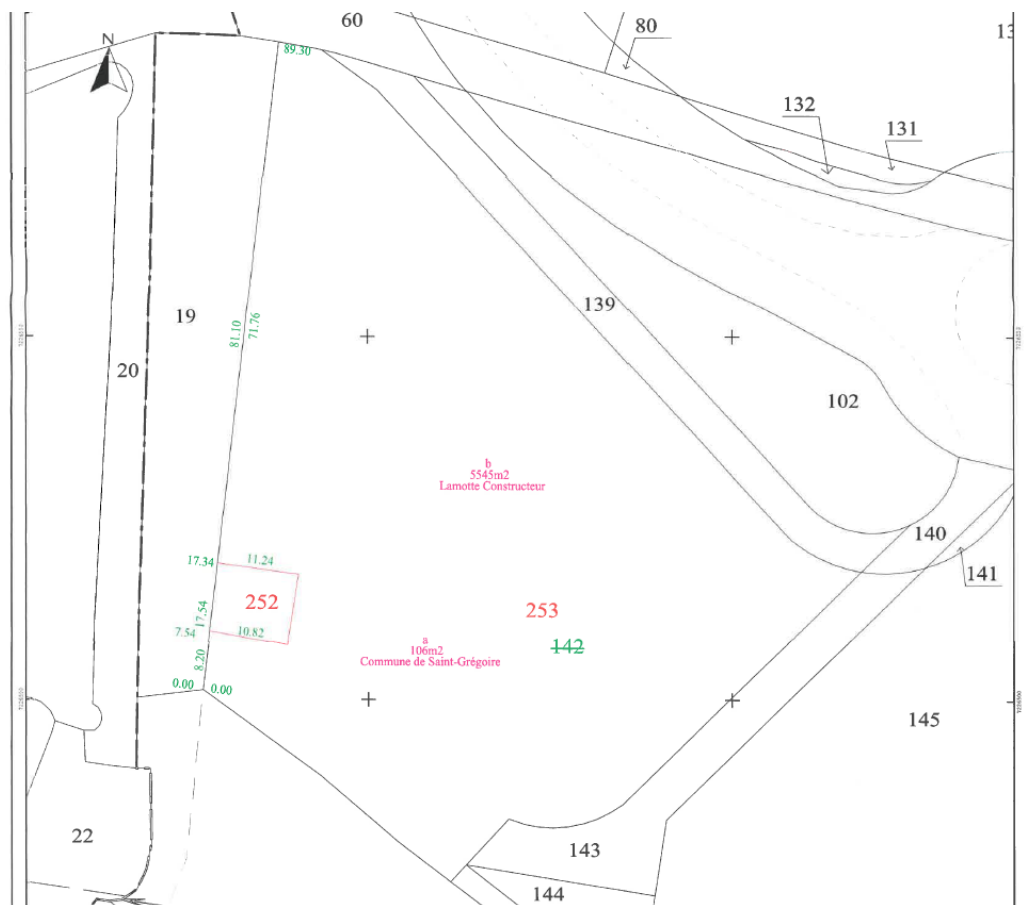
Vu la présentation en commission générale préalable du 13 mars 2017

Décision(s) proposée(s) :

1°/ AUTORISER la rétrocession gracieuse de la parcelle cadastrée section AX 252, propriété de la société LAMOTTE, étant précisé que les frais annexes (notaire, géomètre, etc.) sont portés à la charge de la commune.

2°/ AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir et les pièces et actes qui en seront la suite ou la conséquence.

VOTE : UNANIMITE



Contexte / Rappel :

La SCI EPYCARE, représentée par Monsieur et Madame LEVREL, exploitants de la chambre funéraire récemment implantée 1 bis boulevard de la Boutière, a sollicité la commune afin d'acquérir une emprise complémentaire d'environ 530 m² issue de la parcelle cadastrée section AX n° 138 située au sud de leur construction.

Cette emprise est une propriété communale enherbée non affectée à l'usage du public, et l'emprise souhaitée ne vient pas remettre en cause le bon entretien du reste de la zone.

Cette acquisition augmente la constructibilité globale de la propriété.

Le détail parcellaire est le suivant :

Référence cadastrale	Surface concernée approximative
AX 138	530 m ² environ

Il est donc aujourd'hui proposé de céder une emprise foncière d'environ 530 m² issue du domaine privé communal pour un montant, hors taxe, de 75 € le m² soit un total d'environ 39 750,00 € HT. Etant précisé que les frais annexes seront portés à la charge des acquéreurs (géomètre, notaires, etc.).

Vu l'avis de la direction générale des finances publiques en date du 18 Janvier 2017 ;

Vu la présentation en commission générale préalable du 13 mars 2017 ;

Décision(s) proposée(s) :

1°/ AUTORISER la cession d'une emprise d'environ 530 m² issue de la parcelle AX 138, au profit de la SCI EPYCARE, pour un montant de 75 € HT /m² soit un total d'environ 39 750, 00 € HT. Etant précisé que les frais annexes seront portés à la charge des acquéreurs (géomètre, notaires, etc.).

2°/ AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents nécessaires à cette cession.

VOTE : UNANIMITE

Contexte / Rappel :

Monsieur et Madame DELACROIX ont entrepris des travaux de rénovation d'anciens bâtiments agricoles situés au lieu-dit La Péchardrie en vue d'y installer leur maison d'habitation.

Ce bien est situé dans le périmètre du plan de prévention des risques inondations (PPRI) et a donc fait l'objet de prescriptions particulières pour assurer la mise en sécurité des personnes et des biens dans le cadre de l'obtention d'un permis de construire.

Pour permettre l'évacuation de ce bâtiment en cas d'inondation, Monsieur et Madame DELACROIX ont prévu la réalisation d'une voie sur la parcelle BD 287 appartenant à M. et Mme LEHAGRE, et sollicité la commune pour la création d'un droit de passage sur la parcelle BD 286 lui appartenant.

Ceci nécessite la constitution d'une servitude de passage tripartite et réciproque entre :

- La commune de SAINT-GREGOIRE
- M. et Mme LEHAGRE
- M. et Mme DELACROIX

1. Le fonds dominant est la parcelle cadastrée section BD 286 appartenant à la commune. Cette servitude s'exercera sur la parcelle cadastrée section BD 287 appartenant aux époux LEHAGRE, constituant le fonds servant.

La servitude sera établie sur une bande d'environ 15,5 m de large par rapport à la limite de propriété Sud, Champ du Moulin, libre de tout obstacle, conformément au plan ci-joint, avec droit d'accès permanent, sans indemnité.

2. Le fonds dominant est la parcelle cadastrée section BD 159 appartenant aux pétitionnaires M. et Mme DELACROIX. Cette servitude s'exercera sur les parcelles cadastrées section BD 286 et 287 appartenant respectivement à la commune de Saint-Grégoire et aux époux LEHAGRE, constituant le fonds servant.

La servitude sera établie sur une bande d'environ 15,5 m de large par rapport à la limite de propriété Sud, « Champ du Moulin », libre de tout obstacle, conformément au plan ci-joint, avec droit d'accès permanent, sans indemnité.

Tous les frais annexes ainsi que la réalisation des travaux liés à la voie nouvelle seront à la charge des pétitionnaires. La commune communiquera aux pétitionnaires les prescriptions techniques particulières qui devront être mises en œuvre dans le cadre de ces aménagements. Elle fera également son affaire d'informer l'exploitant de la parcelle BD 286.

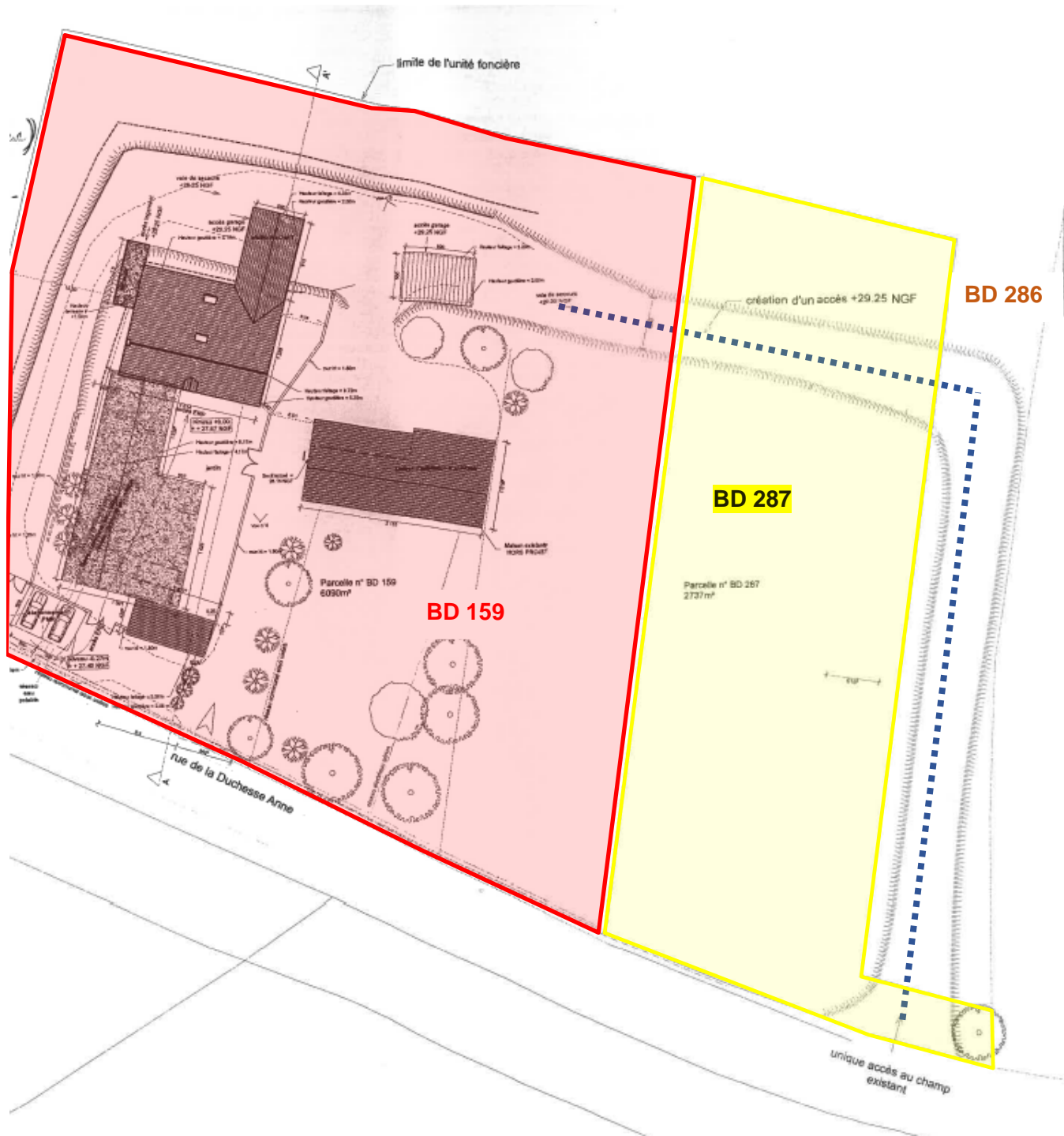
Vu la présentation en commission générale préalable du 13 mars 2017 ;

Décision(s) proposée(s) :

1°/ DECIDER la création d'une servitude de passage réciproque et tripartite au profit d'une part de la Commune, et d'autre part des pétitionnaires, Monsieur et Madame DELACROIX ainsi que Monsieur et Madame LEHAGRE.

2°/ AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document y afférant.

VOTE : UNANIMITE



Contexte / Rappel :

Pour rappel, Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Ille et de l'Illet (BVII) mène sur son territoire, une politique de reconquête de la qualité de l'eau depuis de nombreuses années. Il accompagne notamment, les communes de son territoire dans les changements de pratiques d'entretien des espaces communaux.

Dans ce cadre, le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Ille et de l'Illet propose aux communes de son territoire de s'engager dans la Charte Régionale Bretonne d'« entretien des espaces des collectivités ». Cette charte mise en place sur la Région Bretagne depuis 2010 a été actualisée fin 2015 afin de tenir compte des évolutions réglementaires (Loi Labbé du 6 février 2014, etc...).

Les évolutions de cette Charte ont été présentées aux communes du bassin versant de l'Ille et de l'Illet en janvier 2016 par la Région lors d'une réunion d'information. Dans le prolongement, la Région Bretagne souhaite qu'un maximum de communes signent cette nouvelle Charte.

Pour mémoire, par la signature de cette Charte, la commune s'engage dans une démarche d'amélioration continue des pratiques d'entretien des espaces communaux dans l'objectif de maîtriser les pollutions liées à ces pratiques et notamment l'utilisation de produits phytosanitaires.

Cette Charte est composée de 5 niveaux d'objectifs progressifs dont le dernier correspond à entretien sans aucun produit phytosanitaire des espaces communaux. C'est un outil visant la réduction des produits phytosanitaires et de matières actives appliquées et transférées dans l'environnement au regard des pollutions chroniques observées pour ces molécules sur le bassin versant de l'Ille et de l'Illet.

Le suivi de cette Charte sera réalisé par le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Ille et de l'Illet dans le cadre de ses missions, notamment par un bilan des pratiques d'entretien des espaces publics (espaces verts, voirie, cimetière, terrains de sport...) afin d'évaluer le niveau atteint par la commune.

Décision(s) proposée(s) :

1°/ S'ENGAGER à respecter la nouvelle charte d'entretien des espaces des collectivités du bassin versant de l'Ille et de l'Illet,

2°/ AUTORISER le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette charte.

VOTE : UNANIMITE

Contexte / Rappel :

L'article L 2123-20-1, I, 1^{er} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que les indemnités maximales pour l'exercice des fonctions de Maire et d'Adjoints sont fixées par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Or, le montant maximal des indemnités de fonctions des maires, adjoints et conseillers municipaux doit évoluer depuis début 2017 du fait de deux facteurs :

1. L'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, qui passe de 1015 à 1022 (une autre évolution est programmée pour 2018). Ceci résulte de la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations » (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale, et entérinée par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 (application au 1^{er} janvier 2017).
2. La majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6 % au 1^{er} février 2017.

Au regard de ces évolutions récentes, il convient donc d'actualiser la délibération n° 015/067 du 15 juin 2015, au moyen de la présente délibération. L'objectif vise simplement à figer la référence à « l'indice brut terminal de la fonction publique », sans faire expressément référence à une valeur d'indice puisqu'elle sera, par définition, évolutive.

A cet indice brut terminal de la fonction publique, il convient, comme auparavant, d'appliquer un taux d'indemnité, qui, pour rappel, est plafonné comme suit :

- Pour l'indemnité du Maire, l'article L 2123-23-1 du CGCT précise qu'il faut également appliquer un barème tenant compte du nombre d'habitants de la collectivité ; soit pour notre commune, la tranche de 3 500 à 9 999 habitants permettant l'application *d'un taux maximal de 55%* de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- En ce qui concerne les Adjoints, pour la tranche de 3 500 à 9 999 habitants et en référence à l'article L 2123-24 du CGCT, les indemnités doivent représenter pour notre commune, au plus 22 % de l'indice brut terminal de la fonction publique. Par ailleurs, ce même article indique que les conseillers municipaux délégués peuvent également percevoir une indemnité votée par le Conseil Municipal.

Pour rappel, l'ensemble des indemnités versées au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Municipaux Délégués ne doit pas dépasser le montant global des indemnités à verser au Maire et aux Adjoints.

Décision(s) proposée(s) :

1°/ FIXER les indemnités de fonctions du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique,

2°/ ETABLIR le montant des indemnités de fonctions, en référence à un pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique, selon le tableau annexé à la présente délibération, étant entendu que ces montants suivront automatiquement l'évolution de l'indice brut terminal de la fonction publique.

3°/ PREVOIR l'application de la présente décision au 01^{er} janvier 2017.

VOTE : 4 ABSTENTIONS – 24 VOIX POUR

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES
(Article 78 DE LA LOI 2002 -276 du 27 février 2002 - article L 2123-20-1 du CGCT)
(annexé à la délibération 017/020 du 20/03/2017)

ARRONDISSEMENT : RENNES CANTON : BETTON COMMUNE de SAINT GREGOIRE

	Annuelle	Mensuelle
Valeur IB terminal de la fonction publique au 01/02/2017 **	46 447,87 €	3 870,66 €

** Les valeurs de l'indice brut terminal spécifiées ci-dessus ne sont données qu'à titre indicatif, sur la base de l'IB terminal existant au 01/02/2017 (IB 1022). En effet, le montant des indemnités seront automatiquement actualisées en fonction de l'évolution de l'indice brut terminal de la fonction publique mais aussi de la valeur du point d'indice de la fonction publique. Aussi, seules comptent les indemnités en pourcentage de cet indice brut terminal (taux maximal de 55% pour le Maire et de 22% pour les Adjointes).

I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé / MOIS) 8 941,21 €

Soit : indemnité (maximale) du maire + total des indemnités (maximales) des adjoints ayant délégation

II - INDEMNITES ALLOUEES AU 01/02/20 8 515,48 €

A. Maire :

Nom du bénéficiaire et %	Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique) MAX = 55,00 %	Majoration éventuelle		% de l'IB terminal adopté
		Canton : 15 %		
		Arrondissement : 20 %		
		Département : 25 %		
Pierre BRETEAU -- 53,50 %	53,50%	+	%	53,50%
Total en € =				2 070,80 €

** Indicatif, suivra valeur IB terminal

B. Adjointes au maire avec délégation (article L 2123-24 du CGCT)

Adjointes bénéficiaires	%(MAX = 22 %)	+	%	% de l'IB terminal adopté
1er adjoint : L. REMOISSENET	17,50%			17,50%
2 e adjoint : J.-Y GUYOT	15,00%			15,00%
3 ^e adjoint : C. GICQUEL	15,00%			15,00%
4 ^e adjoint :E. DU MOTTAY	15,00%			15,00%
5 ^e adjoint : L. VINET	15,00%			15,00%
6 ^e adjoint : N. LE GRAET-GALLON	15,00%			15,00%
7 ^e adjoint : M. AIT IGHIL	15,00%			15,00%
8 ^e adjoint : V. LEVACHER	15,00%			15,00%
Total en € =				4 741,56 €
Moyenne en % =				15,31%

** Indicatif, suivra valeur IB terminal

Enveloppe globale : **76,19%**

(Indemnité du maire + total des indemnités des adjoints ayant délégation)

6 812,36 €

** Indicatif, suivra valeur IB terminal

C. CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES (art. L 2123 24 -1 du CGCT)

Commune moins de 100 000 h : le montant des indemnités allouées aux conseillers doit être pris sur l'enveloppe globale > exercice effectif > possibilité d'indemnité plafonnée à 6% de l'indice brut 1015 (L 2123 24 1- II)

Conseillers Délégués bénéficiaires	%(MAX = 6 %)	+	%	% de l'IB terminal adopté
M. GALLIER	5,50%			5,50%
MF CHEVALIER	5,50%			5,50%
P. CHUBERRE	5,50%			5,50%
A. LEHAGRE	5,50%			5,50%
JC. MELEARD	5,50%			5,50%
J. GREIVELDINGER	5,50%			5,50%
M. PIERSON	5,50%			5,50%
N. PASQUET	5,50%			5,50%
Total en € =				1 703,12 €
Moyenne en % =				5,50%

** Indicatif, suivra valeur IB terminal

TOTAL GENERAL ENVELOPPE (Maire + Adjointes + Conseillers Délégués)..... 8 515,48 €

Soit en % enveloppe maximale = 95,239%

** Indicatif, suivra valeur IB terminal

N° 017/021 RESSOURCES HUMAINES – RECRUTEMENT DE 2 POSTES NON PERMANENTS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE AU SERVICE « ESPACES PUBLICS » AU 01/04/2017

Contexte / Rappel :

Aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

En outre, il est autorisé le recrutement d'agents non titulaires de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 1°) de la loi susvisée, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.

L'organisation du service et le mode de gestion des « Espaces publics » de la Mairie de Saint-Grégoire sont en cours de restructuration afin de mettre en œuvre de la gestion différenciée des espaces. Dans l'attente de la validation de ce projet, le service souhaite recruter deux agents à temps complet pour une durée d'un an ayant des connaissances et une expérience dans le domaine des espaces verts.

La rémunération sera déterminée sur la base du 1er échelon du grade d'Adjoint Technique (selon la grille indiciaire en vigueur). Le régime indemnitaire instauré par la délibération n°011/132 du 8 décembre 2011 ou le RIFSEEP instauré par la délibération par n°016/110 du 14 décembre 2016 sont applicables.

Décision(s) proposée(s) :

1°/ AUTORISER, Monsieur Le Maire, à recruter deux agents non titulaires de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité au sein du service « Espaces publics », sur la base de contrat à durée déterminée d'un an, à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2017

2°/ MODIFIER le tableau des emplois à effet au 1^{er} avril 2017

3°/ INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

VOTE : UNANIMITE

N° 017/022 RESSOURCES HUMAINES – RECRUTEMENT D'UN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION « EMPLOI D'AVENIR » AU SERVICE ESPACES PUBLICS AU 01/04/2017

Contexte / Rappel :

Entré en vigueur depuis le 1^{er} novembre 2012, le dispositif « Emplois d'Avenir » a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes (âgés de 16 à 25 ans et jusqu'à 30 ans pour les travailleurs handicapés, sans emploi au moment de la signature du contrat) particulièrement éloignés de l'emploi, en raison de leur défaut de formation ou de leur origine géographique.

Dans le secteur non-marchand, le contrat aidé prend la forme d'un Contrat Unique d'Insertion (CUI) de 3 ans au maximum réglementé par le code du travail. Il comporte des engagements réciproques entre le jeune, l'employeur et les pouvoirs publics, susceptibles de permettre une insertion durable du jeune dans la vie professionnelle.

Le recrutement doit en principe avoir lieu dans des filières ayant soit une utilité sociale ou environnementale, soit un fort potentiel de création d'emplois.

Cette démarche nécessite un engagement à former le jeune en interne et rechercher des formations extérieures en lien avec la mission locale et ainsi lui faire acquérir une qualification. Un tuteur identifié doit être désigné au sein du personnel pour accompagner ce jeune au quotidien et lui inculquer son savoir.

L'aide à l'insertion professionnelle versée par l'Etat est fixée à 75 % du taux horaire brut du S.M.I.C. en vigueur. Cette aide s'accompagne d'exonération de charges patronales de sécurité sociale.

La durée minimale de ce contrat de droit privé est de 12 mois et peut être prolongée jusqu'à 36 mois.

Décision(s) proposée(s) :

1°/ AUTORISER, Monsieur Le Maire, à recruter un Emploi d'Avenir à temps complet pour intégrer le service « espaces verts ». Ce contrat vise à favoriser l'insertion professionnelle d'un jeune rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi, l'acquisition d'une qualification et d'une expérience dans le domaine des espaces verts. Le contrat prendra effet à compter du 1^{er} avril 2017.

2°/ D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

VOTE : UNANIMITE

N° 017/023 RESSOURCES HUMAINES – RECRUTEMENT D'AGENTS NON PERMANENTS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE OU ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Contexte / Rappel :

Aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Les postes permanents ont vocation à être pourvus par des fonctionnaires. Le recrutement d'agents contractuels est donc l'exception. Les articles 3, 38, 38 bis, 47 et 110 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 dressent la liste des cas de recours aux agents contractuels dans la fonction publique territoriale.

Pour faciliter la gestion du service public et assurer sa continuité, les employeurs publics peuvent, dans certaines situations, recruter du personnel contractuel. Selon les cas, il s'agit de recrutements liés à des besoins temporaires : renfort, remplacement ou à des emplois permanents (situations prévues par la loi).

En outre, il est autorisé le recrutement d'agents non titulaires de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés à :

- **un accroissement temporaire d'activité**, dans les conditions fixées à l'article 3 1°) de la loi susvisée, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs
- **un accroissement saisonnier d'activité**, dans les conditions fixées à l'article 3 2°) de la loi susvisée, pour une durée maximale de six mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs.

L'organisation et/ou la réorganisation des services, la mise en œuvre de projets et/ou la position administrative d'agents génèrent le besoin de recrutement d'agents non titulaires pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité ou à un accroissement saisonnier d'activité dans les conditions précitées.

Les besoins s'établissent comme suit :

- | | |
|----------------------------|----------------------------------|
| - Filière administrative : | 3 postes d'Adjoint Administratif |
| - Filière technique : | 6 postes d'Adjoint Technique |
| - Filière culturelle : | 1 poste d'Adjoint du Patrimoine |
| - Filière Animation : | 3 postes d'Adjoint d'animation |

La rémunération sera déterminée sur la base du 1^{er} échelon du grade concerné (selon la grille indiciaire en vigueur). Le régime indemnitaire instauré par la délibération n°011/132 du 8 décembre 2011 ou le RIFSEEP instauré par la délibération par n°016/110 du 14 décembre 2016 seront applicables.

Décision(s) proposée(s) :

1°/ SUPPRIMER les délibérations du Conseil Municipal N°07/54 du 3 juillet 2007 créant 17 postes pour des besoins occasionnels et N°013/053 du 23 mai 2013 autorisant le recrutement de 8 agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.

2°/ AUTORISER, Monsieur le Maire, à recruter des agents non titulaires de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité ou un accroissement saisonnier d'activité dans les conditions et les limites des besoins énumérées ci-dessus.

3°/ MODIFIER le tableau des emplois à effet au 1^{er} avril 2017 comme suit :

- | | |
|----------------------------|----------------------------------|
| - Filière administrative : | 3 postes d'Adjoint Administratif |
| - Filière technique : | 6 postes d'Adjoint Technique |
| - Filière culturelle : | 1 poste d'Adjoint du Patrimoine |
| - Filière Animation : | 3 postes d'Adjoint d'animation |

4°/ INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

VOTE : UNANIMITE

N° 017/024 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU SECOURS CATHOLIQUE DE HAUTE-NORMANDIE

Contexte / Rappel :

Le père de M. Le Maire vient malheureusement de décéder.

La commune, dans de telles circonstances, a l'habitude de rendre hommage aux défunts et à leurs familles par l'intermédiaire d'une gerbe de fleurs.

Toutefois, dans le cas présent, la famille du défunt a émis le souhait de ne pas recevoir de fleurs, préférant que des dons soient effectués au profit du Secours Catholique.

Dans ce contexte, il vous est proposé que la commune verse une subvention exceptionnelle au profit du Secours Catholique Haute-Normandie, 13 rue d'Elbeuf à Rouen (76), en lieu et place de l'achat habituel d'une gerbe de fleurs.

Décision(s) proposée(s) :

1°/ APPROUVER le principe du versement d'une subvention exceptionnelle de 150 € au Secours Catholique Haute-Normandie, sis 13 rue d'Elbeuf à Rouen (76), (article 6574) ;

2°/ AUTORISER M. Le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE